

COMMUNE DE PRESLES



PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

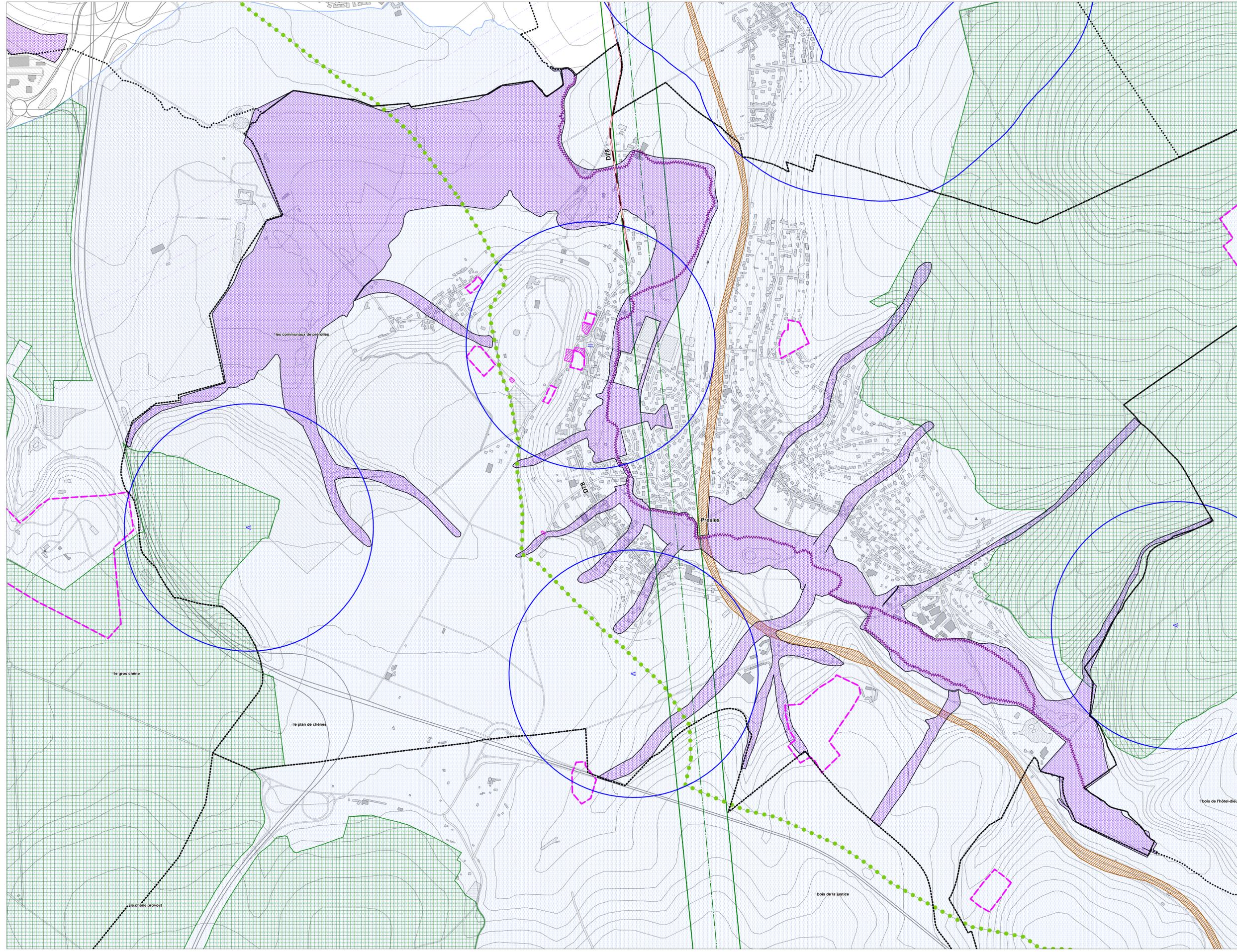
N° INSEE : 95504

Echelle : 1/5000e



Dressé par le Pôle Urbanisme
Cergy pontoise
Modifié le : 27 Février 2012

Préfecture 95010 Cergy-Pontoise



Légende

- Limite de commune
- A1 - FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**
 - Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- A4 - CONSERVATION DES EAUX**
 - Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages
- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 - Périmètre de protection
 - Monuments historiques inscrits
 - Monuments historiques classés
- AC2 - PROTECTION DES SITES**
 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits
- I1Bis - TRAPIL**
 - Servitudes d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I3 - CANALISATIONS DE GAZ**
 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**
 - Plan de Prévention des Risques d'inondations Pluviales
 - Anciennes carrières (périmètre non réglementaire) pour information
 - Anciennes carrières (périmètre réglementaire)
- PT2 - TELECOMMUNICATIONS**
 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
 - Liaison hertzienne
- T1 - VOIES FERREES**
 - Servitudes relatives aux chemins de fer